

L'ÉQUIPE DE L'HAD



Dr Aude Dr Massoulard-Gainant
Chef de service
Gériatre



Dr Mohamed Touati
Médecin praticien de l'HAD
Hématologue



Dr Eva De Berranger
Médecin praticien de l'HAD
Onco-hémato pédiatre



Dr Asaël Champroy
Médecin praticien de l'HAD
Médecin généraliste



Dr Maxence Compagnat
Médecin praticien de l'HAD -
Médecine Physique et de Réadaptation

- Pharmaciens
- Cadre de santé
- IDE de liaison
- IDE de coordination
- IDE
- Aides-soignantes
- Assistante sociale
- Diététicien
- Secrétaires

COORDONNÉES

• Secrétariat
62530 ou 05 55 01 74 30

• Infirmière de liaison
58647

• Bureau des médecins
62518

• Pour nous transmettre vos documents
had@chu-limoges.fr

HAD-DS-034 A



Centre hospitalier universitaire de Limoges
2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

TÉL. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr

Admission d'un patient en HAD

Qui est la cible ?

Un patient stable, de tout âge,
nécessitant des soins hospitaliers.

Quel est le but ?

L'HAD se substitue ou raccourcit
une hospitalisation
conventionnelle en maintenant
des soins de qualité, hospitaliers,
dans son cadre de vie.



**Hospitalisation
A Domicile
(HAD)**



QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les patients nécessitant les soins suivant :

- Assistance respiratoire
- Nutrition entérale / parentérale
- Traitement par voie veineuse
- Soins palliatifs
- Chimiothérapie anti-cancéreuse
- Surveillance post-chimiothérapie anticancéreuse / post-radiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Prise en charge de la douleur
- Autres traitements
- Pansements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées)
- Post traitement chirurgical / sortie précoce de chirurgie
- Rééducation orthopédique / neurologique
- Soins de nursing lourd
- Education du patient et/ou de son entourage
- Transfusion sanguine (uniquement pour patients en établissements médico-sociaux)

Les critères requis :

- Accord du médecin traitant
- Accord des aidants
- Si le patient est seul au domicile, il doit être en capacité d'alerter
- Faisabilité de la prise en charge au domicile après vérification

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

- Par ViaTrajectoire (en priorité) ou au secrétariat de l'HAD (62530 ou 05 55 01 74 30)
- Anticiper la demande chaque fois que cela est possible, d'autant plus en cas de situation complexe (délais de prise en charge).

Validation par l'HAD

- Visite de pré admission avec l'infirmière de liaison et un médecin praticien de l'HAD pour évaluer la possibilité et envisager les démarches de prise en charge
- Programmation de la date de sortie en fonction des soins à prévoir

Avant la sortie...

- Poser un PICCLINE ou MIDLINE avant la sortie en cas de traitements intra-veineux prolongés
- Mettre à jour les prescriptions avant la sortie sur le logiciel ou fournir l'ordonnance
- L'HAD fournira tous les médicaments
- L'HAD se chargera de commander auprès de son prestataire tout le matériel nécessaire (lit, O2, pompe...)

EN PRATIQUE

Transport :

- Retour à domicile à commander par le service demandeur
- Les transports en cours d'HAD seront gérés par l'HAD

Organisation :

- Astreinte infirmière 24h/24, 7j/7
- Pas de soins programmés la nuit
- Prise en charge conjointe par l'HAD et le médecin traitant (médecin référent)
- Infirmier : salariés ou libéraux
- Nombre de passages dans la journée pouvant varier selon le type de soin
- Médicaments et dispositifs médicaux gérés par l'HAD en collaboration avec la pharmacie de l'hôpital
- Accompagnement social, diététicien...

